

RAPPORT PRÉLIMINAIRE DE L'AVOCAT(E) ET DEMANDE DE FONDS

Le
Nom de l'institution financière
Adresse de l'institution financière
«l'institution financière»
Conformément à vos directives, nous avons rédigé un projet d'acte de charge (hypothèque), dont vous trouverez ci-joint un exemplaire. Avant tout déboursement fonds, l'acte de charge (hypothèque) doit être soit enregistré par voie électronique ou, s'il est soumis en format papier, être signé et enregistré. Voici notre rapp préliminaire:
Membre(s)
Numéro de dossier: \$
Garant(s)
Propriétaire(s) enregistré(s)
Adresse municipale
DESCRIPTION LÉGALE SOMMAIRE: Numéro d'identification de parcelle (NIP):
Numéro de lot:
Numéro de plan:
Prix d'achat:\$
☐ Propriété existante ☐ Nouvelle construction
NOUS CERTIFIONS QU'AU MOMENT DE L'AVANCE DES FONDS :
OPTION 1 - Acte de charge (hypothèque) sans assurance de titres : 1. Les impôts fonciers, les taxes d'améliorations et services publics dus à la date d'enregistrement de l'acte de charge (hypothèque) auront été réglés intéglement.
 Nous avons obtenu et vérifié un certificat de localisation de cette propriété répondant aux exigences formulées dans vos directives et nous certifions of l'usage et l'emplacement des édifices, y compris les édifices accessoires, répondent aux exigences des règlements de zonage promulgués par la municil lité ou toute autre autorité compétente. Nous confirmons également que le certificat de localisation ne révèle l'existence d'aucun empiétement ou servitu SAUF TEL QU'INDIQUÉ PLUS BAS. Nous vous avions déjà informé de ces exceptions et vous aviez accepté celles-ci. Ces exceptions ne causent aux préjudice à votre sûreté ou à la qualité marchande de la propriété. Nous avons observé toutes les consignes détaillées dans le Mandat à l'avocat(e) pour ce qui est de la vérification de l'identité de chaque membre, conjuet garant devant signer l'acte de charge (hypothèque).
☐ OPTION 2 - Acte de charge (hypothèque) avec assurance de titres :
1. La propriété sera assurée avec une assurance de titres, sans exceptions ou qualifications de l'assureur.
2. Nous aurons observé toutes les consignes détaillées dans le Mandat à l'avocat(e) pour ce qui est de l'obtention d'assurance de titres et de la vérification l'identité de chaque membre, conjoint et garant devant signer l'acte de charge (hypothèque).
Nom de l'assureur de titres Numéro de certificat de l'assurance de titre
ASSURANCE INCENDIE ET AUTRES RISQUES: Au plus tard à la date d'enregistrement de l'acte de charge (hypothèque), la propriété sera assurée contre l'incen et autres risques. Le montant de cette assurance doit être suffisant pour couvrir entièrement la créance de l'institution financière et toute créance prioritaire, le cas échéa jusqu'à concurrence toutefois de la valeur de remplacement du ou des bâtiments.
La police doit comporter la clause type relative aux hypothèques du Bureau d'assurance du Canada et faire état de votre intérêt à titre de créancier de ra Les faits saillants de la police d'assurance sont les suivants:
Compagnie : N° de police :
Montant:\$ Courtier:
Date d'entrée en vigueur: Échéance:

CF-01255-584-CL 2013-07

PIÈCES JOINTES:	
projet d'acte de charge (hypothèque);	
projet de déclaration solennelle à l'égard du certificat de localisation;	
projet de directive à l'égard des fonds;	
certificat d'analyse d'eau (propriétés rurales);	
certificat de puisatier (propriétés rurales);	
certificat de localisation;	
projet de police d'assurance de titres;	
projet de déclaration solennelle à l'égard des loyers;	
certificat d'information et état de divulgation;	
certificat à l'égard du champ d'épuration (propriétés rurales)	
<u> </u>	
O	
PRÉCISIONS SUPPLÉMENTAIRES: DEMANDE DE FONDS:	
Les fonds seront requis le:	
N 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Nom de l'étude:	
Nom de l'avocat(e)	Signature de l'avocat(e)
nom de Lavocat(e)	Signature de l'avocat(e)
	Numéro de permis du Barreau

CF-01255-584-CL 2013-07